

Mairie de  
Saint Bauzille  
de Montmel

Tél : 04 67 86 93 21

Email :

mairie@saintbauzilledemontmel.fr



Horaires d'ouverture :

Le secrétariat est  
ouvert les lundis et jeu-  
dis de 9h à 16 h.



Site internet :

[www.saintbauzilledemontmel.fr](http://www.saintbauzilledemontmel.fr)

Mme le Maire et Mmes  
et MM. les adjoints re-  
çoivent sur rendez-  
vous pris auprès du se-  
crétariat de mairie.



## Les finances communales :

Le point  
annuel :



Le Compte Administratif retrace la situation des finances de notre commune. Il reprend l'ensemble des recettes et dépenses réalisées lors de l'année écoulée. Il a été voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 04/04/23 en conformité avec le compte de gestion établi par le trésorier public.

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2022	Fonct	929 954 €	765 847 €
	Invest	348 227 €	609 297 €
Reports de l'exercice 2021	Fonct	238 134 €	0 €
	Invest	355 310 €	0 €
Total (réalisations + reports)		1 871 626 €	1 375 144 €
Restes à réaliser reportés en 2023	Invest	754 579 €	348 274 €
Résultat cumulé		2 626 205 €	1 723 418 €
<b>Résultat financier de clôture</b>		<b>902 787 €</b>	



Taux de réalisation  
dépenses de Fonct

**91%**



Taux d'épargne  
164 107 €

**18%**



Autofinancement de  
la collectivité

**146 186€**

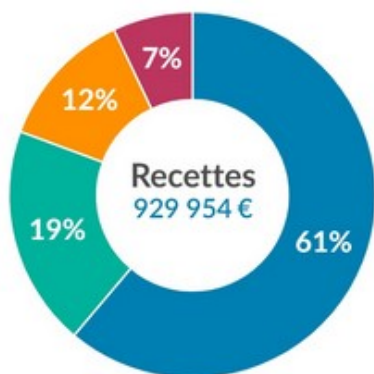


Capacité de  
désendettement

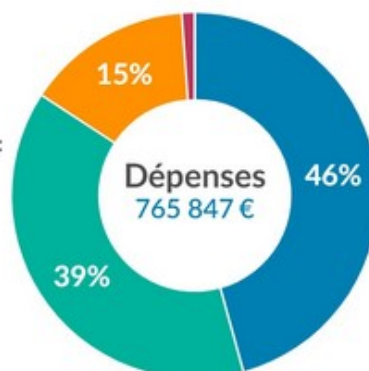
**1.73 ans**

## Compte Administratif 2022

### Fonctionnement

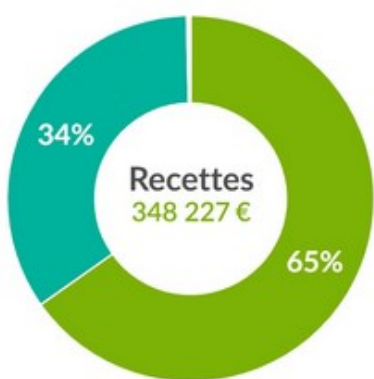


- Impôts et taxes : 568 683 €
- Dotations et participations : 181 321 €
- Autres recettes réelles : 114 570 €
- Produits des services : 65 380 €

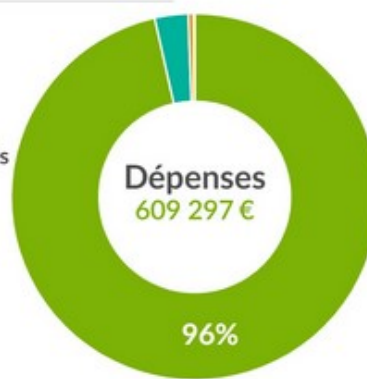


- Charges de personnel : 350 192 €
- Charges générales : 295 008 €
- Charges gestion courante : 111 928 €
- Interêts d'emprunts : 8 494 €
- Autres dépenses réelles : 225 €

### Investissement

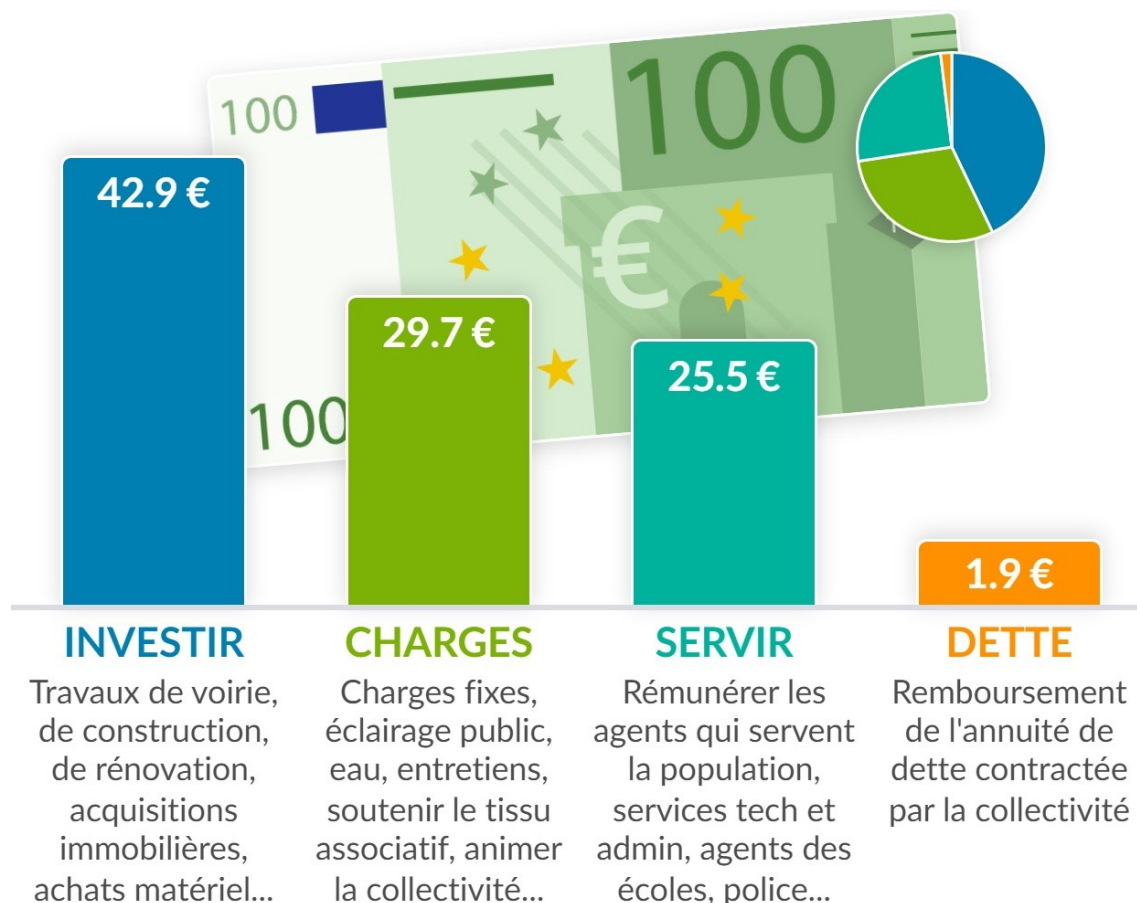


- Dotations et subventions : 227 046 €
- Excédents de fonct capitalisés : 120 000 €
- Recettes d'ordre : 600 €
- Autres recettes réelles : 581 €



- Dépenses d'équipement : 587 929 €
- Remboursement du capital : 17 921 €
- Autres dépenses réelles : 2 847 €
- Dépenses d'ordre : 600 €

En 2022, pour 100 euros dépensés par la commune, quelle répartition par type de dépenses :





**Les investissements en 2022 :**

- Frais d'études : 25 000€ , révision du PLU et Atlas biodiversité
- Schéma directeur eaux pluviales ( étude obligatoire ) 28 000€
- Acquisition de foncier : 214 000 €, politique volontariste de préservation des terres naturelles et agricoles, pérennisation de l'ouverture au public des espaces acquis .
- Entretien des bâtiments communaux : toiture Église 32 000€
- Voirie et réseaux : 148 000 € traversée village, Serre de Jeannou, Boucarlou, bois Favas.
- Centre de loisirs ( solde opération 2020) : 52 000 €
- Prévention incendie : 12 000€



Le budget 2023 s'inscrit dans notre ligne, volontariste mais **prudente**. En effet, la Commune s'est engagée sur un chantier important et prioritaire : **la rénovation et l'agrandissement de la partie vétuste de l'école**. Il s'agit d'adapter le bâtiment aux besoins présents et futurs de l'école, **dans un contexte climatique, énergétique et économique** qui nous oblige à tenir compte de ces éléments **dès la conception des nouveaux locaux**. La commune a souscrit par anticipation, un emprunt de 500 000 € afin de bénéficier tant qu'il était encore temps de conditions attractives : taux fixe de 2,6% sur 25 ans Le coût de l'opération est estimé à 1,5 millions d'euros, l'autofinancement s'élèverait à 250 000€ , les subventions espérées pourraient être au moins de 750 000€.

**Le projet de Budget Primitif 2023 s'équilibre**

**à hauteur de 2 587 k€ (contre 2 812 k€ au BP2022 +DM)**



- En section d'investissement : 1 399 k€ (1 720 k€ en 2022)
- En section de fonctionnement : 1 188 k€ (1 091 k€ en 2022)

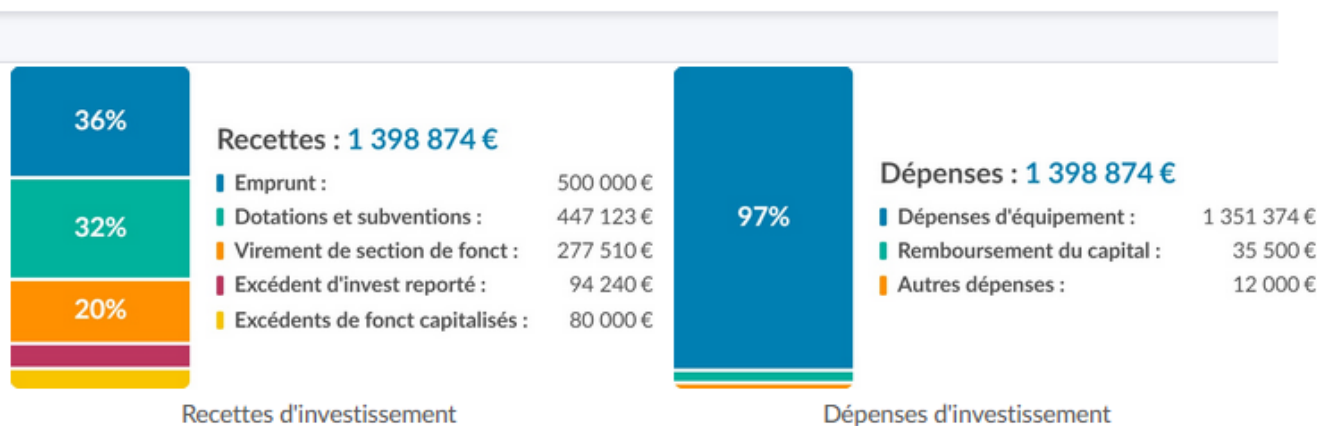
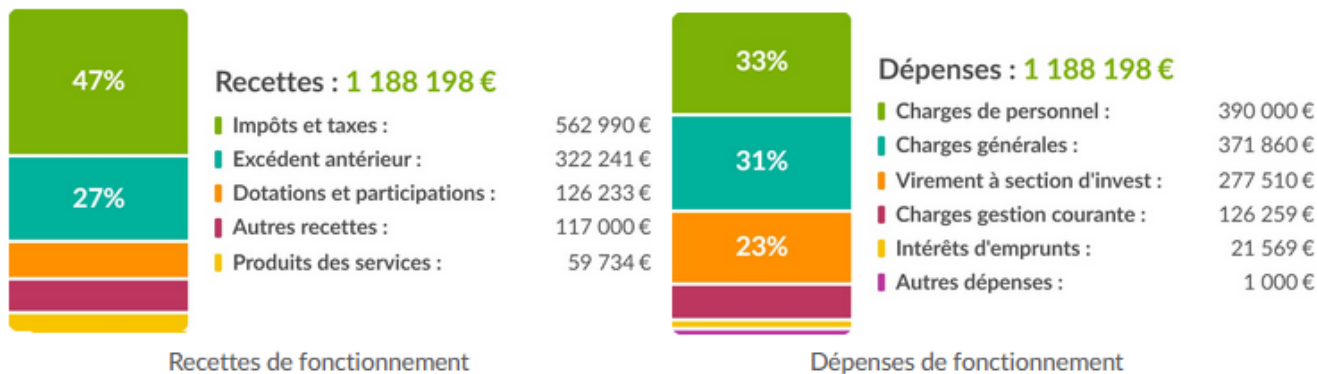
Fonctionnement

1 188 198 €

Investissement

1 398 874 €

# LE BUDGET 2023



## Les principaux investissements prévus en 2023 :

- Etude programmation et provision financière pour les travaux de l'école
- Travaux de voirie (poursuite du programme de réfection des chemins ruraux)
- Remplacement du toboggan/cabane dans le jardin d'enfants
- Travaux d'entretien des bâtiments communaux : toiture, menuiserie appartements
- Pose de barrières pour sécuriser les cheminements piétons le long des rues des Jalaberts et Languedoc
- Matérialisation des espaces de stationnement sur la place de la mairie
- Construction d'une vigie pour le Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF)
- Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie
- Réalisation d'un abribus rue du Languedoc
- Fin de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Politique foncière

## Les points de prudence :

- Inflation : augmentation des prix des repas de cantine, de l'énergie, des matériaux, des fournitures de bureau ...
- Changement climatique : prévention du risque incendie, risque ruissellement, dégâts voirie

## Les recettes fiscales de fonctionnement :

TAXES	TAUX
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	34,47%
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	64,41%
<b>Taxe d'habitation sur les RS</b>	9,11%



Pas d'augmentation des taux votés par la municipalité pour cette année 2023. Mais une revalorisation nationale historique de 7,1% des bases fiscales | valeurs locatives liées à l'inflation.

## LA DETTE

L'annuité 2023 (intérêts + capital) sera de 54 k€.

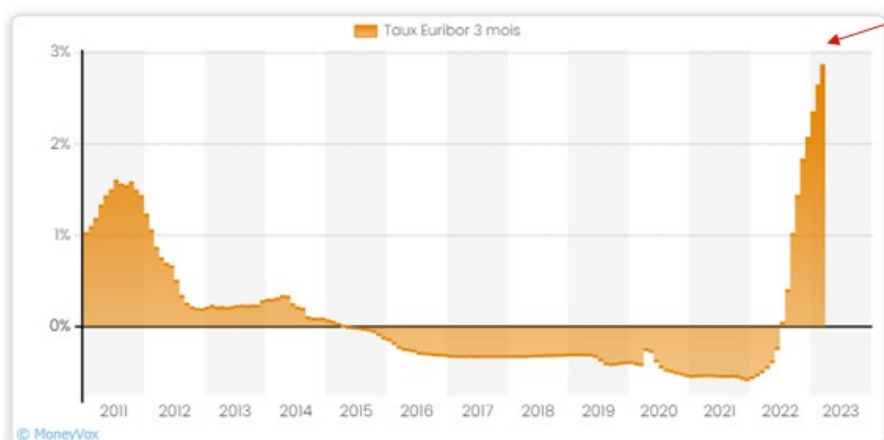
Elle représente 51 €/habs. A comparer à la moyenne des communes de la même strate qui est de 90€/habs (source impôt/gouv).

Le capital restant dû est de 784 k€ si on intègre donc l'emprunt de 500 k€ qui ne sera encaissé qu'à la fin du trimestre 2023. La commune supporte donc aujourd'hui 2 emprunts

Celui qui concerne l'acquisition du CHAI et qui court jusqu'en 2035.

Pour le second, la commune a fait le choix de contracter ce prêt courant 2022 **pour anticiper la hausse des taux d'intérêts** et profiter ainsi des conditions encore attractives : 2,60% sur 25 ans.

Graphique de l'évolution du taux moyen mensuel pour l'année en cours et les 12 années précédentes :



En effet, les taux ont connu une **hausse très rapide** en 2022

Il s'est également rajouter le problème du taux d'usure, qui limite les augmentations des taux bancaires, pour protéger les emprunteurs, MAIS qui freine la distribution de taux fixes pour les communes.

**A ce jour, les taux proposés par les banques sont près des 5%.**

Pour celles et ceux qui souhaitent des informations plus détaillées, le CR du conseil municipal d'avril et la note en annexe sont consultables sur le site communal.



## Invitation

*Françoise Matheron, Maire de Saint Bauzille de Montmel  
et le Conseil Municipal  
ont le plaisir de vous convier à la célébration du*

## Jour de la Terre

**Samedi 22 Avril**

. 10h : présentation de la motion "urgence écologique" et débat citoyen avec le Conseil Municipal des Jeunes  
. 11h30 : verre de l'amitié  
Et toute la journée : Collecte de déchets déchetterie mobile et produits dangereux



**Au Domaine !**  
17, rue du plan Vincent

Apportez votre gobelet réutilisable ou votre propre verre pour trinquer en responsabilité à la santé de la Terre et du vivant !

*Ensemble, réduisons notre impact écologique !*



## Prévention routière



La Prévention Routière, accompagnée par le Conseil Départemental, propose aux **séniors** de notre commune une intervention d'environ 1h, basée sur l'outil « conduite Senior : restez mobile », **vendredi 5 mai à 14h30**. Places limitées. Sur réservation auprès de la mairie.

## Incinération de végétaux

Les déchets végétaux sans lien avec le débroussaillage ne doivent pas être incinérés mais apportés en déchetterie.

L'incinération des végétaux issus de travaux de débroussaillage est soumise à réglementation :

- **période verte** : incinération possible
- **période jaune** : il faut effectuer une demande écrite en Mairie
- **période rouge** : l'incinération est **STRICTEMENT INTERDITE**

Réglementation des périodes d'incinération des végétaux à l'intérieur et à moins de 200 m des espaces sensibles aux incendies de forêt

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Non-propriétaires		Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
propriétaires ou ayants droit	vent fort (>40km/h)	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
	végétaux sur pied	Green	Green	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Red	Red	Red	Yellow	Green	Green
	végétaux coupés	Green	Green	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Orange	Orange	Orange	Yellow	Green	Green

Autorisation d'incinérer des végétaux (Green)  
Interdiction formelle d'incinérer des végétaux (Red)  
Autorisation de brûler après dépôt d'une déclaration en Mairie (Yellow)  
Autorisation exceptionnelle de brûler après accord du Préfet (Orange)

Responsable CCFP : EGEA Jean David au 07 85 58 21 68



## Débroussaillage / Broyage des déchets verts

Afin de vous aider dans le cadre de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD), la mairie vous propose de broyer vos déchets verts **vendredi 21 et samedi 22 avril de 9h à 12h et de 13h à 16h**.

Un agent municipal vous accueillera durant ces horaires derrière les terrains de tennis. L'agent se réserve le droit de refuser les troncs d'arbres et les branches de plus de 10cm de diamètre, qui pourrait endommager la machine.

## Déchetterie mobile

La déchetterie mobile sera présente sur la commune les **21 et 22 avril**.

Elle est ouverte selon les horaires suivants :

- Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Samedi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Vous pouvez y déposer vos ferrailles, encombrants, batteries, piles, etc. Vous pouvez également apporter des **produits nocifs pour l'environnement** (liste non exhaustive sur le flyer Jour de la Terre) le **samedi 22 avril**, afin de faire un geste de plus dans une démarche de recyclage.



## Bouchons en plastique

La mairie ne récupère plus les bouchons en plastique des bouteilles d'eau, lait, etc. Ils peuvent désormais être mis directement dans votre **poubelle jaune**.

## Appel à bénévoles - CCFF



Le Comité Communal des Feux de Forêts recrute !  
Composé d'une trentaine de bénévoles, le CCFF lance un appel pour compléter les effectifs afin d'assurer au mieux ses missions de **prévention** du risque incendie, de **sensibilisation** des habitants et de **surveillance** du territoire communal (notamment durant les mois de juillet et août). Les volontaires sont principalement sollicités de mi-juin à mi-septembre pour effectuer des patrouilles (en binôme) durant quelques heures.

Le comité recrute dès à présent. Vous pouvez vous manifester en mairie afin d'être dirigé vers le responsable du CCFF.

La commune **remercie tous les bénévoles** déjà présents au sein du CCFF pour l'aide qu'ils apportent aux habitants.

## Participation citoyenne - Voisins vigilants

En France, un cambriolage se produit toutes les 90 secondes. Le **dispositif Participation Citoyenne** est l'occasion de créer des liens privilégiés entre la Mairie, la Gendarmerie nationale et les citoyens mais est surtout une réponse efficace à cette délinquance.

La Mairie propose aux citoyens qui le souhaitent **d'intégrer le groupe** de Citoyens référents auprès de la **Gendarmerie**. Votre rôle ? Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance, les voisins vigilants relaient l'action de la gendarmerie nationale auprès de la population et favorisent ainsi la diffusion de conseils préventifs.



Si vous êtes intéressé pour rejoindre le dispositif, vous pouvez vous inscrire auprès de la Mairie.

## Nuisance sonore

Les bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal peuvent causer des nuisances sonores de voisinage (musique excessive, travaux de bricolage, chien qui aboie, bruit de piscine, etc.). Ils peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit. Le premier réflexe doit être d'aller voir son voisin pour lui parler de la gêne que vous ressentez de son fait. Peut-être n'en a-t-il pas conscience.

Pour rappel, les horaires autorisés pour les travaux de bricolage et jardinage sont les suivants :

Les **jours ouvrables** : 8h30-12h 14h30-19h30

Les **samedis** : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les **dimanches et jours fériés** : de 10h à 12h

## RAPPEL

Merci de ne pas laisser vos animaux en **errance** au sein du village et de ramasser leurs **excréments**.

La propreté de notre commune est l'affaire de tous. Merci de votre vigilance.



# INVITATION

A l'heure du bilan de l'Atlas de la biodiversité Communale, venez (re)découvrir la biodiversité Saint Bauzilloise

## Journée Nature SAMEDI 13 MAI - AU DOMAINE



- Bilan de l'ABC
- Expositions découverte d'oiseaux et d'insectes
- Lecture à la médiathèque
- Sensibilisation à la faune sauvage
- Présentation de l'Aigle de Bonelli
- Projection du film "Pollen"

Plus d'informations sur le site :  
[www.saintbauzilledemontmel.fr](http://www.saintbauzilledemontmel.fr)

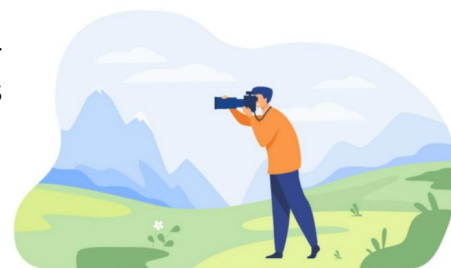


## Concours photo

À l'occasion de la Journée Nature du samedi 13 mai prochain, la médiathèque du Puech des Mourgues vous propose de participer à un concours photo sur le thème de la biodiversité Saint Bauzilloise.

Participation ouverte à tous dès 6 ans ! Exposition des photos et vote du public lors de la Fête de la Nature.

Règlement et formulaire d'inscription sur le site Internet de la Mairie.



## Prochains événements sur la commune

- **samedi 22 avril** : Jour de la Terre
- **vendredi 5 mai** à 14h30 : intervention de la Prévention Routière à destination des Seniors (sur inscription en mairie)
- **lundi 8 mai** : puces de l'Association des Parents d'Élèves
- **samedi 13 mai** : Journée Nature au Domaine, organisée dans le cadre du label Territoire Engagé nature et de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité et la Région Occitanie
- **24/26 juin** : Fête au Village
- **samedi 1er juillet** à 21h : concert de la chorale Les Garrigues, accompagnée par le quatuor à cordes Vitapassion, au Domaine (concert ouvert à tous, libre participation).